



Montreuil le 15 septembre 2009

Monsieur Jean Paul BAILLY  
Président du Groupe La Poste  
44, Boulevard de Vaugirard  
75757 Paris Cedex 15

**Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du 22 Septembre 2009**

Monsieur le Président,

Notre fédération dépose un préavis de grève de 24 heures **pour la journée du 22 septembre 2009**, couvrant l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres, de tous les services de la Poste, et pour tous les régimes de travail, y compris cycliques ou assimilés, du lundi 21 septembre 2009, 0 heure au vendredi 25 septembre 2009, 6 heures.

Comme l'indique le communiqué commun des fédérations CGT, SUD, CFDT, FO et CFTC de La Poste du 27 août 2009, nous réaffirmons notre opposition résolue au changement de statut de La Poste en société anonyme et à l'ouverture du capital, et notre exigence d'un service public postal moderne et rénové assurant l'avenir de La Poste et garantissant l'emploi, le maintien et l'amélioration des garanties de tous les personnels.

**La Fédération CGT Fapt appelle l'ensemble des postiers à faire grève le mardi 22 septembre 2009 pour réaffirmer ni privatisation ni statu quo, pour exiger :**

- l'abandon du projet de loi de privatisation de La Poste,
- l'arrêt des réorganisations et restructurations incessantes qui s'accompagnent de suppressions d'emplois, d'intensification du travail et de modification des règles de gestion et qui concourent à la privatisation, à la mise à mal du service public et des droits et garanties de tous les personnels,

**Par leurs actions les salariés exigeront l'ouverture de négociations à tous les niveaux, en matière d'emploi, de salaire, de protection sociale, de conditions de vie et de travail, de contenu et conditions des activités au sein du service public postal.**

**Ils revendiqueront pour assurer leur avenir et celui de La Poste :**

- le remplacement de chaque départ, l'embauche à temps plein de tous les salariés en contrat précaire (intérimaires, CDD, apprentis...) et la titularisation des contractuels,
- la revalorisation des grilles salariales à partir d'un SMIC à 1600€ bruts pour un salarié sans qualification, ce qui donne 1920€ au début du I-2, 2240€ en début de la classe II, 2560€ en début de la classe III...,
- la retraite à taux plein à 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité par des départs anticipés,
- le versement de 400€ à tous les personnels du groupe au titre des résultats de 2008,
- l'amélioration des conditions de travail et l'arrêt des réorganisations qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel (facteur d'avenir, PIC, fermetures des bureaux, congés supprimés ou forcés...),
- le développement du service postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités,
- la distribution 6 jours sur 7, le respect du J+1, une véritable présence postale sur tout le territoire, la sécurité de l'épargne... .

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Colette DUYNLAEGER  
Secrétaire Générale